

Date de convocation  
**16 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le **26 mars 2018** à **19 h 00**,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Étaient présents : MM. Michel Morin, Gilles Serier, Loïc de Jacquelot,  
Gérard Lesage, Jean-Michel Planson, Hervé Saillant, Mmes Émilie  
Dabin, Catherine Legendre Loirand

Absents excusés : Joëlle Besson, Nicolas Bourgoïn

## **Approbation du compte administratif 2017**

Recettes de fonctionnement : 211 888,80 euros

Dépenses de fonctionnement : 187 194,24 euros

Résultat de l'exercice : 24 624,56 euros

Résultat antérieur reporté : 61 890,39 euros

Résultat d'exploitation cumulé : **86 514,95 euros**

Recettes d'investissement : 115 081,29 euros

Dépenses d'investissement : 123 259,49 euros

Résultat de l'exercice : - 8 178,20 euros

Résultat de clôture N-1 : 3 186,56 euros

Résultat de clôture : **- 4 991,64 euros**

Restes à réaliser en dépense : 0,00 euros

Restes à réaliser en recette : 0,00 euros

Besoin de financement : **4 991,64 euros**

Le Maire ayant quitté la séance, monsieur Gilles SERIER, deuxième adjoint, invite chaque conseiller municipal à voter ce compte administratif 2017. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

## **Affectation du résultat 2017**

Vu le résultat d'exploitation cumulé de **86 514,95 euros**, le déficit d'investissement de **4 991,64 euros**,  
l'absence de restes à réaliser et le besoin de financement de **4 991,64 euros**,

le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- à la section d'investissement, **c/1068** la somme de **4 991,64 euros**

- **en excédent de fonctionnement reporté, c/002** la somme de **81 523,31 euros**.

## **Approbation du compte de gestion 2017**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2017**;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.**

## **Vote du budget 2018**

Monsieur le Maire présente le budget 2018. Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **284 593,31 €** en section de fonctionnement
- **205 400,64 €** en section d'investissement

**Le conseil municipal le vote à l'unanimité.**

## **Vote du taux des taxes locales 2018**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des quatre taxes locales, identiques aux taux de référence communaux de 2017 :**

<i>taxe d'habitation</i>	<b>11,41 %</b>
<i>foncier bâti</i>	<b>3,32 %</b>
<i>foncier non bâti</i>	<b>10,79 %</b>
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	<b>15,53 %</b>

## **Vote des subventions aux associations pour 2018**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- Aide à Domicile en Milieu Rural de Dun 80 €
- Association pour le don du sang à Dun-sur-Auron 50 €
- Comité des Fêtes de Saint-Denis-de-Palin 1 000 €
- Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher 50 €
- École Cantonale de Musique de Dun 50 €
- Ligue contre le cancer Délégation du Cher 50 €
- Service de Soins Infirmiers à Domicile de Dun 100 €
- **Total 1 380 €**

## **Indemnités de conseil et de budget au receveur municipal**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 et du décret 82.979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de Receveur des communes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame Karine PLAT, receveur municipal, l'indemnité de conseil et de budget au taux de 100 % du montant autorisé par l'article 4 de l'arrêté précité.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 26 mars 2018, le Maire, Jean-Michel BERTAUX